



COMMISSION SPORTIVE JEUNES

SAISON 2026/2027

PV N°9

Réunion du 05/10/2026 - Pôle Foot à 8 - U13

Présents : Jean Marc LALET - Natacha VIGIER - Florent AUTHIER

Excusé : Christophe DUMONT

Voies de recours :

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

Journée du 03/10/2026

Feuilles de match incomplètes :

Absence d'éducateur - dirigeant responsable

Néant

Défi jonglerie non renseigné

La Commission constate que plusieurs clubs n'ont pas renseigné le résultat du défi jonglerie sur la feuille de match.

La Commission notifiera l'ensemble des clubs concernés, **soit 2 clubs tous niveaux confondus.**

Matches reportés :

Néant

Forfait :

Néant

Forfait Général :

Néant

Points Bonus – Défi jonglerie :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.